

CHOISIR DE DONNER
Quid de l'Impôt
sur la fortune immobilière ?

Depuis 2018, l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) est supprimé et remplacé par l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI). Il concerne le patrimoine immobilier net supérieur à 1,3 million d'euros.

Une association culturelle ne peut pas recevoir des dons déductibles de l'IFI.

Dans l'environnement immédiat de l'EPUDF, deux fondations peuvent recevoir des dons déductibles de l'IFI pour des projets précis que chacune de ces fondations peut soutenir. Un don de 1 000 € fait à l'une de ces fondations individualisées permet de réduire de 750 € le montant de l'IFI à payer.

La Fondation Martin Bucer

La fondation individualisée Martin Bucer est une fondation abritée par la Fondation du protestantisme. Elle a vocation à recevoir les biens propriétés de l'UNAC-EPUDF et des associations culturelles membres qui ne peuvent plus être utilisés avec comme finalité l'exercice exclusif du culte. Elle peut recevoir aussi des dons de personnes qui, par son intermédiaire, souhaitent soutenir des projets en lien avec le patrimoine ou certaines activités de l'EPUDF. Les ressources propres de chaque établissement de la fondation sont affectées à l'usage exclusif de chacun des projets concernés, comme les dons obtenus par appel public à la générosité.



Pour en savoir plus :

<http://fondationduprotestantisme.org/fondationmartinbucer>

La Fondation Action sociale protestante,

Cette nouvelle fondation est abritée auprès de la FMEPF (Fondation pour les ministres des Eglises protestantes de France). Elle a pour objet de :



- **soutenir des étudiants** poursuivant des études de théologie, particulièrement à l'Institut protestant de théologie,
- **soutenir le projet de reconversion** de personnes engagées dans la vie professionnelle et qui veulent embrasser une carrière pastorale ;
- **soutenir les familles des pasteurs**, notamment en apportant une aide financière pour les études des enfants ou un secours pour des soins ;
- **venir en aide** aux pasteurs retraités et à leurs conjoints.

Pour en savoir plus :

<http://www.fondation-ministres-protestants.fr/>

Au-delà des questions fiscales, les dons versés à l'EPUDF sont d'abord un acte de générosité et de reconnaissance devant Dieu. Car l'Eglise protestante unie n'est riche que des dons qu'elle reçoit. Elle a besoin du soutien matériel et financier de chacun.